

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr www.impots.gouv.fr

Paris, le 3 novembre 2016

N°201

Cotisation foncière des entreprises (CFE) et Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) Consultation et paiement en ligne des avis d'impôt 2016

La Direction générale des Finances publiques vous informe que la date limite de paiement du solde de CFE et/ou d'IFER 2016 est fixée au **15 décembre 2016 minuit**.

Le dépliant joint présente les modalités d'assujettissement, d'accès à l'avis et de paiement de la CFE.

Comment consulter et payer son avis ?

Les avis de CFE et/ou d'IFER sont uniquement accessibles en ligne. Les professionnels (entreprises, micro-entrepreneurs...) doivent les consulter à partir de leur espace professionnel sur impots.gouv.fr dès à présent (à compter du 17 novembre pour les redevables qui ont opté pour le prélèvement mensuel).

Plusieurs options sont possibles pour acquitter la cotisation :

- en adhérant au prélèvement à l'échéance. Cette démarche peut être effectuée jusqu'au 30 novembre 2016 minuit, sur le site impots.gouv.fr ou auprès du Centre Prélèvement Service (CPS) compétent;
- en payant directement en ligne avant le **15 décembre 2016 minuit** par simple clic sur le bouton « Payer » situé au-dessus de l'avis dans l'espace professionnel ;
- en payant directement en ligne avant le **15 décembre 2016 minuit** sur le site impots.gouv.fr muni de la référence de l'avis de CFE.

Dans tous ces cas, le prélèvement bancaire est effectué par la DGFiP après la date limite de paiement.

Pour en savoir plus sur la consultation et le paiement de la CFE, la fiche « Consulter et payer ma CFE et/ou IFER » est accessible en ligne sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr.





Comment créer son espace professionnel ?

Les usagers qui n'ont pas encore créé leur espace professionnel sont invités à le faire sans attendre sur <u>impots.gouv.fr</u> > « Votre espace professionnel». Il doit ensuite être activé dès réception du code confidentiel.



<u>Contacts presse</u>: Direction générale des Finances publiques, Cabinet et Communication : 01 53 18 86 95

